

## Partenaires de l'OTBI

Belle-Île, le 28 juin 2019  
Dossier suivi par Florence GAILLAGUET

**Objet :** Appel à candidatures – Comité de direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer lance un appel à candidature pour constituer le comité de direction de l'office de tourisme de Belle-Île-en-Mer.

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI) a décidé de constituer son office de tourisme sous le statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC) par délibération en date du 17 juin 2019.

L'office de tourisme est administré par un comité de direction, qui se réunit et délibère sur l'ensemble des activités de l'établissement public. Ce premier comité de direction aura pour missions d'assurer la bonne transition entre l'association loi 1901 et l'installation de l'établissement public industriel et commercial, de définir les grandes orientations stratégiques de l'office en lien avec la CCBI et de préparer la saison 2020. Il préparera le renouvellement de ses membres pour le mandat 2020-2026.

Le comité de direction est composé d'un collège de onze élus de la CCBI désignés par le conseil communautaire, un collège des « membres qualifiés » et **un collège de huit représentants « des professions et activités intéressées par le tourisme dans la communauté de communes » (article R133-19 du code du tourisme).**

Le collège des professions et activités intéressées par le tourisme dans la communauté de communes doit être composé de :

- Hébergement - 2 représentants ;
- Commerce et artisanat – 2 représentants ;
- Restauration - 1 représentant;
- Loisirs - 1 représentant ;
- Art et artisanat d'art - 1 représentant ;
- Associatif (à la condition que l'association concourt au développement touristique du territoire) – 1 représentant.

En conséquence, il est fait appel aux candidatures des socioprofessionnels de Belle-Île-en-Mer pour siéger au sein du Comité de direction de l'OTBI. Les candidats doivent exercer leurs activités sur le territoire de Belle-Île-en-Mer où le siège social de leur entreprise ou de leur association doit être implanté.

La composition finale du collège sera établie par la décision du Conseil Communautaire, après sélection des candidatures par un comité de sélection composé d'élus, de socioprofessionnels et d'acteurs institutionnels du tourisme. Elle pourra être ajustée en fonction des candidatures effectivement reçues pour siéger au comité de direction.

Les candidatures devront être adressées **avant le 8 septembre 2019**, en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante accessible sur le site de la CCBI : [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la :

Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer  
Haute Boulogne  
56 360 LE PALAIS

Email : [deveco@ccbi.fr](mailto:deveco@ccbi.fr)

TEL : 02 97 31 35 82

**Frédéric LE GARS**  
**Président**

